Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 26 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 V.410 Vœu relatif aux choix des emplacements trilib'

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant le déploiement expérimental de 40 trilib' dans 4 arrondissements parisiens ;

Considérant que le choix des emplacements est déterminant pour favoriser l'acceptabilité de ce nouveau mobilier urbain, notamment vis-à-vis des commerçants ;

Considérant que certains emplacements retenus ont tendance à favoriser les dépôts sauvages à proximité immédiate du Trilib' ;

Considérant que ce mobilier comporte une section allouée à la collecte du verre, ce qui peut être source de nuisances sonores spécialement la nuit ;

Considérant que ce mobilier devrait être déployé à plus de 1.000 exemplaires sur l'ensemble du territoire parisien à partir de mi 2019 ;

Considérant que les maires d'arrondissement sont les plus à même de connaître les spécificités de leur arrondissement ;

Sur proposition de Florence BERTHOUT, Jean-Pierre LECOQ et des élus les Républicains et Indépendants,

Émettent le vœu:

Que la généralisation du dispositif Trilib' sera opérée en étroite coordination avec les maires d'arrondissements.